

Allocution de Bernhard Pulver
Moutier-Prévôté / Moutier, j'y tiens !
18 juin 2016
Moutier

DM 747049-v1

Version PUL

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs du comité de
« Moutier-Prévôté »

Mesdames et Messieurs les Députés et les
membres des autorités,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, **merci à vous** de vous
engager !

Cela ne va pas de soi !

Vous n'avez ni souhaité, ni cherché cette votation – mais vous vous engagez quand même.

Vous y mettez du cœur et de l'énergie !

Merci !

Il est très important pour moi que Moutier reste dans notre canton.

C'est aussi très important pour l'entier du Gouvernement.

Pourquoi ?

- Ce n'est pas par souci de conserver un **territoire** que c'est important.
- Ce n'est pas pour défendre la **grandeur de l'Etat de Berne** que c'est important.
- Ce n'est pas dans un esprit d'impérialisme de « Leurs Excellences de Berne » que c'est important.

- Ce n'est pas par **rigidité d'esprit** ou par pure « Sturheit » que c'est important.
- Et ce n'est pas non plus parce que les citoyennes et les citoyens qui préféreraient rejoindre le canton du Jura auraient tort sur tous les points que c'est important.

*

**

Une vision de société

Non, si c'est important pour nous, c'est d'abord pour la **vision de la société** qui est la nôtre.

Je tiens à **une société diverse et multiple**.

A une société dans laquelle **différentes approches**

- culturelles,
- linguistiques,
- religieuses et
- économiques

se croisent et se bonifient mutuellement.

Le Gouvernement tient au bilinguisme du canton,

parce que **le bilinguisme est une richesse pour tous**,

- sur un plan culturel,
- sur le plan des idées,
- sur un plan linguistique.
- mais aussi d'un point de vue économique.

Si je dis « bilinguisme », il faut préciser que la notion d'un canton bilingue comme celui de Berne n'exige pas le bilinguisme individuel.

Le bilinguisme du canton de Berne se base sur

- un territoire francophone,
- un territoire germanophone,
- deux communes bilingues, Bienne et Evilard,
- et des interactions entre ces territoires et ces communes.

Les habitants de notre canton ont le droit de vivre leur vie quotidienne dans leur langue maternelle.

L'Etat, lui, doit répondre aux citoyennes et aux citoyens dans la langue qui est la leur.

Mais il y a aussi, dans la conception d'un canton bilingue, un axe bilingue : l'échange entre les deux cultures, se basant sur l'enseignement de la langue partenaire dès l'école primaire !

J'ai **personnellement** toujours cherché l'enrichissement par le bilinguisme, dans ma vie privée comme dans ma vie professionnelle.

J'ai cherché cette diversité notamment en étudiant et en enseignant à Neuchâtel, et non pas à l'Université de Berne. En publiant des livres en français, et non en allemand.

Et je suis heureux que mon mandat de Conseiller exécutif me permet de continuer ce bonheur bilingue.

Mais comme je l'ai dit, il ne s'agit **pas simplement d'une approche personnelle**. Il s'agit d'une vision et **d'un projet de société partagé**.

Bien sûr, certains peuvent voir les choses autrement et préférer vivre dans une entité territoriale, culturelle et institutionnelle uniforme :

- monolingue
- mono-culturelle

où l'on n'est pas obligé d'apprendre la langue partenaire, d'avoir des échanges entre les langues et les cultures,

une entité uniforme où l'on peut se limiter au monolinguisme.

Mais est-ce mieux quand c'est « mono » ?

Pour moi, cela rappelle des conceptions dépassées.

L'avenir économique et culturel sera « multi »
et **se définira dans la diversité.**

Celui ou celle qui a l'habitude de la diversité est mieux armé pour affronter les défis à venir, notamment la globalisation économique et l'échange culturel.

Celui ou celle qui a l'habitude de la diversité fait face avec une plus grande aisance aux échanges et aux changements économiques et culturels qui marqueront le futur.

*

* *

L'énorme chance du statut particulier

Bien sûr ... une minorité de 8% et une majorité de 92% forment une **diversité non équilibrée**.

Mais c'est aussi une **chance**.

Il n'existe **pas** de Loi sur le statut particulier dans les cantons bilingues plus équilibrés, à **Fribourg** et en **Valais**.

Une telle loi naît de la volonté de ne pas négliger une minorité qui est petite par sa taille, mais qu'on tient à **respecter pour sa valeur**.

Cette loi est exemplaire !

Osons le dire : nous sommes internationalement exemplaires dans notre manière de traiter notre minorité.

D'autres régions bernoises envient le Jura bernois pour ses prérogatives, par exemple en matière

- d'organisation scolaire spécifique
- de subventionnements culturels
- de participation politique
- de représentation au gouvernement
- ou de présence au Grand Conseil.

Et j'insiste, nous ne le faisons pas par condescendance, mais par respect de la valeur de notre minorité et **par reconnaissance pour ce qu'elle nous apporte.**

Ce n'est pas la même chose que d'être une région germanophone dans un grand canton à majorité alémanique que de faire partie de la minorité francophone dans ce canton.

C'est pour cela que je suis entièrement convaincu – et que je défends cette position partout – que le statut particulier est quelque-chose d'indispensable pour la minorité francophone.

Et, disons-le clairement : cette minorité n'est pas poussée à remercier la majorité pour ce statut particulier.

Dans les **diversités non équilibrées**, c'est toujours la majorité qui doit faire le pas vers la minorité, dans une volonté d'assurer le bien-être de la minorité.

Ceci vaut non seulement pour le rapport entre Alémaniques et Francophones dans notre canton, mais pour toutes les questions de société, et même pour les rapports personnels.

La majorité doit protéger la minorité, le plus fort doit faire le pas vers le plus faible. C'est une question de respect. Et c'est ainsi que vit notre démocratie suisse. Même lorsqu'elle découle d'une votation populaire, la majorité n'a jamais absolument raison et n'a jamais le droit d'écraser la minorité.

Je suis heureux de représenter un canton qui a appris cette leçon et qui, je le répète encore

une fois, a établi une garantie structurelle – dans la Constitution et dans la loi – qui tient compte du statut particulier que doit avoir notre minorité linguistique.

Moutier et tout le Jura bernois profitent aujourd’hui de ce statut et de prérogatives particulières.

Pour la Prévôté, changer d’appartenance cantonale signifierait quitter l’opportunité du statut particulier et devenir une région comme une autre, dans un canton qui ne connaît – en toute logique – pas de tel statut.

*

* *

Changer de canton, c'est un risque

A part ces arguments liés à une vision de société, il y a aussi **des arguments plus « terre à terre »**, plus immédiats :

Oui, 8%, face aux 92%, c'est peu, mais ça n'est encore **juste pas trop peu**.

Et cette relative petitesse est aussi, en même temps, une chance, parce que ça permet de **laisser des espaces de liberté**, pour établir des solutions séparées qui ne sont pas problématiques pour l'ensemble.

→ Ainsi, par exemple, les **économies de 2012** n'ont pas touché la grille horaire francophone, parce qu'elle ne représentait que 8% du tout.

→ C'est aussi une proportion qui permet des **présences cantonales fortes**.

Nous avons pu établir **beaucoup de situations bien équilibrées** pour le Jura bernois et pour Moutier,

- pour la formation,
- pour la culture,
- pour les hôpitaux,
- pour l'administration décentralisée,

pour ne citer que les éléments les plus saillants.

Pour Moutier, changer de canton ce serait bel et bien

- **remettre en jeu** tous les équilibres atteints,
- ré-ouvrir une foule de chantiers stabilisés et
- **exposer les solutions établies à passablement de risques** :
 - dans la formation professionnelle :
 - la répartition des métiers,
 - la localisation des sites de formation, au sein du Jura bernois, mais aussi dans l'équilibre régional avec le Jura et Neuchâtel ;

- dans la **culture** et les enveloppes à disposition du CJB pour le soutien aux institutions et aux manifestations culturelles,

avec plus d'un demi-million de francs de subventions culturelles versées chaque année à Moutier ;

- dans les **structures hospitalières** et de soin,

qui fonctionnent actuellement à la plus grande satisfaction de tous,

avec un Hôpital du Jura bernois souvent pris en exemple dans la presse régionale et nationale ;

- dans les **services de l'administration décentralisée**
 - intendance des impôts,
 - office des poursuites,
 - agence du tribunal régional,
 - agence du ministère public,

- corps de garde de police,
 - prison régionale,
- des services qui occupent près de 190 personnes à Moutier.

Je l'ai dit : il y a le bilinguisme et le projet de société, ouverte et « multi ».

Mais il y a bien aussi toute une série de raisons très terre-à-terre qui amènent le Conseil exécutif à recommander aux Prévôtoises et aux Prévôtois de rester dans le canton de Berne.

*

* *

Moutier pourra enfin jouer sa carte dans le canton de Berne

A m'entendre, vous pourriez vous demander :

« Pourquoi voter, pourquoi avoir permis de voter si Bernhard Pulver et le Gouvernement sont pareillement convaincus de la nécessité du maintien de Moutier dans le canton de Berne ? »

Les raisons sont multiples :

- d'abord, c'est profondément démocratique ;
- ensuite, c'est dans la logique des choses, comme suite du processus entamé dans les années 90 par la création de l'Assemblée interjurassienne ;
- finalement, ça permet de boucler la « Question jurassienne ».

Et ça, c'est bel et bien **une chance** !

Terminer les discussions sur la question jurassienne permettra de mettre l'énergie sur les vrais défis de l'avenir.

Ce qui est vrai pour le Jura bernois dans son ensemble dans l'après-24-novembre, vaut également pour la Prévôté.

Moutier est un **centre important**.

Une fois la question jurassienne réglée définitivement :

Moutier pourra jouer son **rôle de centre dans le canton de Berne**, au lieu « *de déjà ne plus se sentir tout à fait bernois* ».

Moutier pourra **jouer une carte importante dans le canton de Berne**, au lieu que ses autorités restent en perpétuelle position d'attente, tournées vers l'appel du Nord.

Depuis trop longtemps, Moutier ne joue plus pleinement sa carte dans le canton. Moutier est bloquée par la faute de la « Question jurassienne ».

Une fois cette question résolue, Moutier pourra **enfin endosser son rôle**, dans notre canton.

Nous nous réjouissons que Moutier joue enfin sa carte de centre régional – économique, culturel, de formation !

Moutier, tout « cœur de Jura » que tu te sentes, **le canton de Berne t'invite à jouer ton rôle** dans ce canton, dans ton canton.

Moutier, tu peux apporter tes expériences, tes richesses culturelles et économiques et ton dynamisme politique dans le canton de Berne.

Tu peux en faire bénéficier le reste du canton et tu peux bénéficier de ce que l'ensemble du Jura bernois et le reste du canton de Berne sont prêts à t'offrir !

Moutier, reste chez nous !

Bernhard Pulver